

**CE QU'ON A GAGNÉ**



**Sécurité sociale**  
**Code du Travail Statuts**  
**Assurance Chômage**  
**Salaires Conventions collectives**  
**Médecine du travail Congés payés**  
**Assurance maladie Temps de travail**  
**Délégués du personnel**  
**Salaires Retraites**

**Retraites et âge pivot : réaction de FO**

La confédération FO a pris connaissance de la lettre adressée par le premier Ministre aux interlocuteurs sociaux relative aux retraites et à la question de l'âge pivot et a réagi publiquement immédiatement par la voix de son secrétaire général.

Pour FO ce courrier, à nouveau, confirme ses analyses. L'âge d'équilibre est intrinsèque au projet de régime unique par points.

En effet, le premier Ministre confirme bien que « le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre » à 64 ans à partir de 2027.

Ce que le premier Ministre annonce retirer est l'accélération de sa mise en œuvre, qu'il avait annoncée récemment, dès 2022 avec une montée progressive pour atteindre 64 ans en 2027.

Cependant, le premier Ministre assortit ce retrait temporaire de l'injonction à ce que les partenaires sociaux se mettent d'accord dans le cadre d'une conférence de l'équilibre et du financement sur une solution. Il exclut cependant que cette solution entraîne une « hausse du coût du travail » autrement dit il exclut l'hypothèse d'une hausse des cotisations de 1% telle que suggérée par le Conseil d'orientation des retraites.

UD FO 21 – ☎ : 03.80.67.11.51 – FAX : 03.80.67.01.10

2, Rue Romain Rolland - 21000 DIJON

Il est d'ailleurs notable que le Medef se félicite de l'annonce du premier Ministre en soulignant cet aspect et en indiquant que la négociation à venir va donc porter, selon lui, sur des mesures d'âge.

FO note au demeurant que la conférence sur l'équilibre et le financement se tiendra sous tutelle du gouvernement et de la Cour des Comptes. On assiste de fait à ce que FO dénonce depuis longtemps avec ce projet de régime unique par points : l'Etat, donc les gouvernements en dernier ressort, décideront, en l'occurrence par ordonnances. Le premier Ministre est à cet égard clair : « je prendrai mes responsabilités » en l'absence d'accord. On assiste au même scénario qu'avec l'assurance chômage l'année dernière.

FO a très clairement appelé les acteurs récents de l'âge pivot à être cohérent. Puisqu'ils semblent se féliciter du retrait temporaire, qu'à tout le moins ils dénoncent immédiatement l'accord qu'ils ont signé à l'Agirc-Arrco en 2015 qui avait instauré un âge pivot pour les retraites complémentaires, accord que FO a refusé de signer et de cautionner.

Dans ces conditions FO maintient sa pleine détermination contre le projet de régime unique par points du gouvernement et son engagement dans la mobilisation lancée par l'appel à la grève le 5 décembre.



**Rassemblements et manifestations  
14 et 16 Janvier 2020 à 14H00  
Place de la Libération Dijon**

UD FO 21 – ☎ : 03.80.67.11.51 – FAX : 03.80.67.01.10  
2, Rue Romain Rolland - 21000 DIJON



E-mail : [udfo21@force-ouvriere.fr](mailto:udfo21@force-ouvriere.fr)

Web : [www.udfo21.org](http://www.udfo21.org)







Communiqué intersyndical

## Jusqu'à la victoire

Samedi 11 janvier 2020

Les 9, 10 et 11 janvier les mobilisations auront été d'une grande force. Ce samedi 11 janvier elles ont pris de l'ampleur avec un caractère interprofessionnel et transgénérationnel marqué. Ces journées marquent une étape importante dans la mobilisation par la grève lancée depuis le 5 décembre.

Cela montre la détermination et le refus de ce projet absurde de régime unique de retraites par points par une majorité de la population, malgré toutes les tentatives et manipulations du gouvernement.

Suite aux annonces d'aujourd'hui, non seulement l'âge pivot n'est pas retiré mais en plus le Premier ministre confirme sa détermination à reculer l'âge de départ à la retraite en refusant toute augmentation de cotisation sociale.

Les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL exigent le maintien du système de retraite existant par répartition solidaire et intergénérationnelle et par annuité. Elles portent en commun des propositions pour améliorer les droits de toutes et de tous. Pour ce faire, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales et les richesses produites par le travail.

Contrairement aux affirmations du gouvernement, les femmes ne sont pas gagnantes ! Concernant les carrières heurtées, ce projet qui prendra en compte toute la carrière, aura pour conséquence d'augmenter les écarts de pension déjà grands entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi nos organisations appellent à continuer et amplifier encore la mobilisation par la grève et les manifestations dès la semaine prochaine pour obtenir le retrait de ce projet et l'ouverture de véritables négociations sur l'emploi, les salaires, la fin de la précarité notamment étudiante, les cotisations et l'amélioration du droit à la retraite dans le cadre du système et des régimes existants.

Les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, MNL, UNEF et UNL appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et renforcer la grève y compris reconductible là où les salarié-es le décident.

Elles appellent à organiser des actions de grève, de convergences interprofessionnelles sur tout le territoire, en rejoignant massivement par la grève le mouvement le 14 janvier.

Elles appellent à poursuivre les actions et la mobilisation le 15 et à faire du 16 une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle massive de grèves et de manifestations.

Elles décident de se revoir en intersyndicale dès le mercredi 15 janvier 2020 au soir.

**Il faut continuer le combat et convaincre autour de nous que la lutte est nécessaire et juste.**

**Il faut montrer notre force par notre nombre et notre détermination !**

**Je compte sur vous tous et toutes, pour nous mobiliser.**

Franck LAUREAU  
Secrétaire général

---

UD FO 21 – ☎ : 03.80.67.11.51 – FAX : 03.80.67.01.10  
2, Rue Romain Rolland - 21000 DIJON



E-mail : [udfo21@force-ouvriere.fr](mailto:udfo21@force-ouvriere.fr)

Web : [www.udfo21.org](http://www.udfo21.org)

